



MUNICIPALITÉ DE  
**Saint-Esprit**  
**AVIS PUBLIC**



---

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

---

**AVIS PUBLIC DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme*, avis est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Esprit qui se tiendra lundi le 1<sup>er</sup> mars 2021 à 20 h à la salle du conseil de la Mairie de Saint-Esprit située au 21 rue Principale, le conseil étudiera l'avis du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Esprit et devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

**Demande concernant le terrain et l'immeuble situé au 68, rue Avila**

La demande vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à 0.9 m de la limite latérale plutôt que 2 m tel que prévu à la réglementation et le pourcentage de la superficie totale des bâtiments accessoires à 11.6 % au lieu de 10 %.

Compte tenu des mesures sanitaires en lien avec la Covid-19, pour tout questionnement ou pour vous faire entendre à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec la soussignée au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2021 à 17 h au 450-831-2114 poste 7510 ou à [dg@saint-esprit.ca](mailto:dg@saint-esprit.ca).

**Donné à Saint-Esprit, ce 15<sup>e</sup> jour de février 2021.**

- Original signé -

**Caroline Aubertin**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit, certifie que :

- j'ai affiché l'avis public concernant le sujet suivant entre 8 h 30 et 17 h:
  - Présentation du Règlement \_\_\_\_\_
  - Entrée en vigueur du Règlement numéro \_\_\_\_\_
  - Assemblée publique de consultation concernant une dérogation mineure au 68 rue Avila
  - Résolution # \_\_\_\_\_ concernant \_\_\_\_\_
  
- aux endroits suivants, ce 15 février 2021:
  - Sur le tableau situé à l'intérieur de la Mairie au 21 rue Principale à Saint-Esprit
  - Sur le tableau situé à l'extérieur de la Mairie au 21 rue Principale à Saint-Esprit
  - Sur le tableau au kiosque postal à l'intersection de la rue Principale et de la rue Montcalm
  
- aux endroits suivants, ce 15 février 2021 :
  - Sur le site Web de la municipalité de Saint-Esprit;
  - Sur la page Facebook de la municipalité de Saint-Esprit;
  - Envoi postal à chaque adresse de la Municipalité

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 février 2021.

Caroline Aubertin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière